



## Stationnement du personnel

Par **maga0422**, le **20/10/2015** à **14:12**

bonjour, je suis salariée d'un supermarché, et je me gare donc dans le parking du magasin. Mais voila, il n'y a pas de places réservées au personnel et de ce fait on se gare parmi les clients. Après 7 ans de parking ma voiture ressemble à une épave, elle a des coups de partout , phare et pare choc cassées. J'ai donc demandé à mon employeur s'il comptait faire quelque chose, mais il a donné une réponse négative. Il ne veut ni fermer une partie du parking pour le personnel, ni mettre une caméra et encore moins entendre parler de payer les frais de carrosserie. Je voulais savoir , dans le cadre légal, ce que je pouvais demander. D'avance merci pour vos réponse.

Par **P.M.**, le **20/10/2015** à **15:44**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise mais a priori, l'employeur n'est pas obligé de mettre à la disposition des salarié(e) un parking privé ou un emplacement réservé au sein de celui-ci pour qu'il puissent y stationner leurs véhicules...